

2022

BAREME
HONORAIRES
TTC ⁽¹⁾



1 GERANCE

- A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR

- ✓ De 6 % à 12 % du montant des encaissements en fonction de la nature et du nombre de biens confiés
- ✓ 3,60 % pour la garantie des loyers impayés
- ✓ 2 euros de frais administratifs/mois
- ✓ 48 euros d'aide à la déclaration des revenus fonciers /an

2 LOCATION

- A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- ✓ 10 euros / m² ▶ Visite / dossier / rédaction de bail
- ✓ 3 euros / m² ▶ Etat des lieux entrée et sortie

- A LA CHARGE DU MANDANT

- ✓ 10 euros / m² ▶ Visite / dossier / rédaction de bail
- ✓ 3 euros / m ▶ Etat des lieux entrée et sortie

3 TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE

[Les taux sont exprimés en TTC et en pourcentage du prix hors honoraires.]

- Jusqu'à 500 000 euros barème basé sur tranche cumulative

- ✓ Pour partie du prix hors honoraires jusqu'à 27 000 euros ▶ 3 200 euros TTC soit 2667 € HT
- ✓ Pour partie du prix hors honoraires entre 27 001 et 80 000 euros ▶ 8,40 % TTC soit 7,00 % HT
- ✓ Pour partie du prix hors honoraires entre 80 001 et 100 000 euros ▶ 6,00 % TTC soit 5,00 % HT
- ✓ Pour partie du prix hors honoraires au-delà de 100 000 euros ▶ 4,00 % TTC soit 3,33 % HT
- ✓ Pour prix hors honoraires supérieur à 500 000 euros ▶ 5 % TTC soit 4,17 % HT

4 SYNDIC

- ✓ 120 à 200 euros / lots ▶ Honoraires de Gestion courante en fonction des éléments d'équipements communs et de la configuration de la copropriété

(1) TVA 20% incluse